


Informations de base	
<b>2025/2512(RSP)</b> RSP - Résolutions d'actualité  Résolution sur le cas de Boualem Sansal en Algérie  <b>Subject</b> 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde  <b>Zone géographique</b> Algérie	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
22/01/2025	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
23/01/2025	Décision du Parlement	<a href="#">T10-0005/2025</a>	<a href="#">Résumé</a>
23/01/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2512(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0087/2025</a>	20/01/2025	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0088/2025</a>	20/01/2025	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0089/2025</a>	20/01/2025	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0090/2025</a>	20/01/2025	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0091/2025</a>	20/01/2025	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0092/2025</a>	20/01/2025	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0093/2025</a>	20/01/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T10-0005/2025</a>	23/01/2025	<a href="#">Résumé</a>

## Résolution sur le cas de Boualem Sansal en Algérie

Le Parlement européen a adopté par 533 voix pour, 24 contre et 48 abstentions, une résolution sur le cas de Boualem Sansal en Algérie.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Le 16 novembre 2024, l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal a été arrêté pour avoir adopté une position ferme à l'égard du régime autoritaire algérien et pour avoir plaidé en faveur de la liberté d'expression. On n'a pas su où il se trouvait pendant plus d'une semaine, au cours de laquelle il s'est vu refuser l'accès à sa famille et à un avocat, ce qui constitue une violation de son droit à un procès équitable. Accusé d'infractions liées à la sécurité nationale en vertu de l'article 87bis du code pénal algérien - une disposition souvent utilisée contre les critiques - Sansal a depuis été hospitalisé à plusieurs reprises.

La liberté d'expression en Algérie s'est considérablement détériorée, le pays occupant la 139e place du classement mondial de la liberté de la presse 2024. Les journalistes sont soumis à des pressions croissantes et au moins 215 personnes sont détenues comme prisonniers d'opinion. Les récents amendements au code pénal algérien ont encore restreint les libertés, malgré les engagements du pays en vertu du droit international et son partenariat avec l'UE, qui a versé 213 millions d'euros à l'Algérie entre 2021 et 2024 dans le cadre du programme indicatif pluriannuel.

Le Parlement condamne :

- l'arrestation et la détention de Boualem Sansal et demande sa libération immédiate et inconditionnelle;
- l'arrestation de tous les autres militants, prisonniers politiques, journalistes et défenseurs des droits de l'homme et demande leur libération.

En outre, la résolution invite les institutions européennes et la délégation de l'UE à faire part publiquement de leurs préoccupations aux autorités algériennes et à organiser une mission médicale pour évaluer l'état de santé de M. Sansal. Elle appelle les autorités algériennes à revoir toutes les lois répressives qui restreignent les libertés, y compris celles qui figurent dans le code pénal. La nécessité de protéger la liberté de la presse et de faire respecter l'état de droit est également soulignée.

Enfin, les députés ont souligné que le renouvellement de l'accord de partenariat UE-Algérie doit être fondé sur des progrès continus et substantiels et que tous les décaissements futurs de fonds de l'UE devraient tenir compte des progrès réalisés à cet égard.